

# Compte-rendu du Collectif informatique du 07/11/2013

## 1 - ASSISTANCE

Plusieurs points posent problème :

- En DISI RAEB (Lyon), un projet de sectorisation des CID veut être mis en place. Par la perte de toute souplesse dans les possibilités de lisser les interventions avec les CID présents, ce projet est construit en dépit de tout bon sens de terrain.
- Mise en place des Postes Libre Service Unifiés. Ils doivent être mis à la disposition des usagers aux guichets dans les postes et sont connectés au réseau interne. Ils sont équipés de Linux avec 3 icônes et permettent de créer une adresse. Les difficultés résident dans leur assistance, surveillance et aide à fournir aux usagers quant à leur utilisation.
- Mise en place des 22.000 micro-ordinateurs tant vantés par la Direction. Ces postes de travail équipés de Windows 7 doivent être installés immédiatement d'après le DG. Or, certaines applications du réseau ne fonctionnent pas avec ce nouveau système d'exploitation. Même des applications modernes comme CHORUS connaissent dans ce cadre des soucis d'export de macros Excel.

Néanmoins, la demande d'installation doit être faite sans délais par les équipes qui connaissent sur ce point encore une pression statistique dans le suivi de leur action.

Par ailleurs, il est rappelé que 22.000 micro-ordinateurs constitue la nécessité d'un remplacement annuel d'un parc de 110.000 micro-ordinateurs amortis en 5 ans. Elle pourrait au minimum être lissée dans le temps.

- De plus en plus d'énervement est constaté par les agents de l'assistance à leur rencontre où la nouvelle structuration de l'assistance (PUV, CID, SIL) ne permet pas un fonctionnement serein.

L'énervement, le flicage, et la pression dans les temps d'intervention sont des constantes de plus en plus notées par l'assistance.

## 2 - RESSOURCES HUMAINES - REGLES DE VIE

- Les temps de trajet - délais de route ne sont toujours pas pris en compte.

La situation globale est encore contrastée. En DISI Pays du Centre, une avancée est notée par une négociation fructueuse hors CT. Cette avancée est locale et n'est pas observable dans les autres ESI. Encore une fois, il n'y a pas de cadrage national en attente de GT.

- La possibilité de pointer ou d'être au forfait crée des situations tendues dans certains ESI. Selon les DISI, la situation demeure cependant diverse, les agents voulant pour une part garder le régime auquel ils sont soumis. A la DISI Pays du Centre toutefois, une revendication pour le pointage existe.

Un point d'achoppement important se situe le midi où souvent les collègues ne pointent pas.

Sur ces questions, il existe une annonce de discussion sur les règles de gestion.

- Le travail dans les services RH des DISI peut être problématique avec la restructuration en informatique où il faut gérer les ressources regroupées ex-DGI et ex-DGCP. Ainsi, on observe nombre d'agents en dépression aux RH de la DISI Ouest.
- Des règles de vie différentes et non harmonisées s'observent en matière de primes, ce qui provoque des injustices :

Sur l'Indemnité Forfaitaire de Déplacement (IFDD) une pétition circule à la DISI Sud Ouest et

Montreuil, le 14 novembre 2013

Syndicat national  
CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

va certainement être reprise par d'autres.

Sur la nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), des agents ont écrit directement au ministre (attention : sur une base de matériel de la FSU).

- La question des emplois qualifiés et de la refonte de la grille de la catégorie C sont des questions qui ont également été posées.

### 3 - ASTREINTES

Cas particulier des règles de vie, les astreintes deviennent un vrai souci face à des demandes toujours plus pressantes des directions. Elles posent directement le problème des suppressions d'emplois. Par ailleurs, la direction tend à se servir des astreintes pour faire de l'exploitation sur ces périodes.

On note même des demandes d'astreintes dans des domaines informatiques où elles ne se justifient pas, comme la messagerie ou les visioconférences où LYON est pilote.

Ces astreintes doivent ainsi s'effectuer à des heures indues (visioconférences) ou des périodes injustifiées (astreintes de messagerie le week-end).

Les astreintes devraient éventuellement s'effectuer suivant le régime appliqué à COPERNIC, mais ce dernier n'a pas été communiqué aux agents concernés. La question de la durée de repos légal ainsi que des récupérations reste posée. Même dans les DISI, où les agents sont moins revendicatifs quant aux astreintes (DISI Sud-Ouest), des interrogations subsistent sur la peur de dépasser le quota de 10 semaines d'astreintes par an avec le week-end inclus.

Par ailleurs, ces astreintes ont des conséquences : la mobilisation sur un travail d'exploitation d'agents en astreinte a une répercussion directe sur l'assistance qui est mobilisée elle aussi. Les astreintes engendrent des appels à l'assistance téléphonique (AT) et à la CID.

- ▶ **LE SUJET EST NATIONAL ET NECESSITE UN CADRAGE QUI N'EXISTE PAS,**
- ▶ **LE COLLECTIF DEMANDE EGALEMENT AU BN DE POSER LA QUESTION SUR LA DEFISCALISATION DES MONTANTS PERCUS LORS DES ASTREINTES.**

### 4 - EDITIQUE

Des centres d'éditique continuent de fermer. On ne sait plus où en est le moratoire de P. Rambal concernant l'arrêt des fermetures.

De plus, un problème important se pose : les agents des ateliers éditiques en place avant 2004 pourraient garder leurs primes pendant 4 ans, alors que ceux ayant travaillé dans les ateliers d'éditique après 2004 n'en bénéficieraient pas.

- ▶ **LES ACCORDS EDITIQUES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS ET LE COLLECTIF DEMANDE AU BN D'APPELER LA DG SUR LA QUESTION DES PRIMES ET DU MORATOIRE, ET DE CONVOQUER UN CTR.**

### 5 - REGROUPEMENTS D'ETABLISSEMENTS - EMPLOIS

L'ESI de la Part-Dieu va déménager en décembre dans des locaux plus petits que ceux occupés jusqu'à présent. Au-delà du problème des locaux, la structuration même de l'informatique au sein de la DGFiP génère une situation d'instabilité : regroupements d'ESI et fermeture des ateliers d'éditique posent directement les questions des transferts et des suppressions d'emplois.

Des concurrences peuvent être observées entre les ESI qui finissent par poser la question des tailles critiques des ESI.

- A la DISI Nord, les ateliers cherchent à se reconvertir en offrant des services d'affranchissement. Les agents travaillant sur les applications de recouvrement REC MEN ou RAR se reconvertissent ainsi vers les Logiciels d'Initiative Locale (LIL).
- A l'ESI de Dijon, les procédures nouvelles d'intégration informatique pose les mêmes questions et des logiciels sont perdus au profit d'autres ESI.

Les AT deviennent les parents pauvres de l'informatique, lieu d'un travail ressenti comme trop dévalorisé. De ce fait, on tend à peupler les AT avec des agents, sans tenir compte des fiches de vœux ou des mouvements locaux..

- ▶ **LA QUESTION DU DÉPOUILLEMENT DES MISSIONS DES PETITS ESI DEVIENT CENTRALE ET AUCUNE VISIBILITE N'EXISTE A CE SUJET**
- ▶ **LA QUESTION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS EN EST LE COROLLAIRE DIRECT**

### 6 - DISIC - RAPPORT PECHEUR - CREATION DE CAP NUMERIQUE

A - La DISIC s'inscrit dans la logique de grands projets transversaux où les services informatiques deviennent prestataires de services pour le compte d'autres administrations.

Des dangers évidents apparaissent quant à la pérennité des primes informatiques par une uniformisation de ces dernières (IFSE) et où les informaticiens perdraient leur

spécificité et le risque tout aussi évident de l'abandon des qualifications informatiques établies par le décret de 1971.

**B** - De la même manière, le rapport Pêcheur se situe dans la même logique et tire vers l'interministérialité, tout en s'inscrivant dans la Modernisation de l'Action Publique (MAP). Il prévoit des reculs sociaux et entérine une dépossession des communes. Par des affectations au profil, la mobilité pourrait engendrer une mobilité forcée.

**C** - La création de CAP NUMERIQUE en Centrale se situe dans la même logique.

Cette nouvelle structure détachée du SI est rattachée depuis peu, dans le dans le nouvel organigramme, directement au DGA O.Bourges. Elle doit regrouper toutes les MOA SI et MOA métiers des projets du système d'information. Dans ce cadre, CAP NUMERIQUE s'inscrit dans un objectif de rationalisation et suppression des emplois. Cela pourrait amener à ré-externaliser au besoin les emplois et le travail pourrait être interdirectionnel et interministériel (*dixit* son nouveau directeur Audran Le Baron). Il pose pleinement les problématiques de lissage des emplois et de contraintes budgétaires.

► **IL EXISTE UN IMPERATIF A MENER UNE REFLEXION SUR LE STATUT INTERMINISTERIEL.**

## 7 - VIE SYNDICALE INFORMATIQUE

- Le Collectif a noté que la structuration même de l'informatique (en DISI et ESI) au sein de la DGFIP rend difficile la vie syndicale. La direction ne facilite pas comme elle l'avait promis les conditions d'une vie syndicale constructive. Dans ce cadre, les finances des sections sont problématiques.

A l'ESI d'Orléans, un bras de fer a eu lieu entre la direction et la CGT sur l'utilisation de ses locaux syndicaux (repas, présence de matériel électrique). Une menace de plainte pour violation de domicile a dû être envoyée à la direction pour la faire plier.

► **LE COLLECTIF INFORMATIQUE SE POSE DONC LA QUESTION IMPORTANTE DE SA STRUCTURATION ET DE SA REPRESENTATION AU SEIN DU BUREAU NATIONAL.**

**PLAN DE TRAVAIL :** Un 4 pages doit être produit rapidement par le collectif informatique afin de prendre en compte toutes les thématiques revendicatives évoquées lors de notre réunion, à savoir :

- chapeau politique = austérité, PLF2014, démarche stratégique (Michel Risacher)
- le rapport Pêcheur – DISIC et CAP Numérique (Jean Alvarez),
- l'organisation atypique du travail et les astreintes (Claude Gatti),
- le regroupement des établissements (Bernard Carré),
- l'assistance AT et CID (Annie Hamon – Béatrice Romagny),
- les règles de gestion et ADO (Jackie Leroy),
- l'indemnitaire et NBI (Michel Risacher),
- l'éditique (Bernard Carré).

► **CENTRALISATION DES ARTICLES : pour le 15/11/2013** (à Nicolas Thirion, Claude Gatti et Jean Alvarez)

### ● **Lieu : Montreuil** ● **Participants :**

- ALVAREZ Jean : CEN CAP Numérique (Ex Copernic)
- BALDO Pascale : DISI Pays du Centre - ESI de Clermont
- BANCON Laurent : DISI Sud-Ouest - ESI de Bordeaux Océan
  - BOURDIN Arnaud : DISI RAEB - ESI de Dijon
  - CARRE Bernard : DISI RAEB - ESI de Lyon
- CHAPUY Arnaud : DISI Paris - Normandie - ESI de Versailles
- DETOC Jean-Yves : DISI Ouest - ESI de Rennes
  - GATTI Claude : CEN - SI2A
- HAMON Annie : DISI Paris - Champagne - Auxerre
- LEGUELTEL Eric : DISI Paris - Normandie - ESI de Rouen Jean Moulin
  - LELONG Didier : DISI Nord - ESI de Lille
  - LEROY Jacky : DISI Nord - ESI d'Amiens
  - MAGNIER Bernard : DISI Nord - ESI de Lille
- ROMAGNY Béatrice : DISI Paris - Champagne - ESI de Reims
  - THIRION Nicolas : CAP Numérique (ex-MSIT).

● **Périmètre :** L'ordre du jour contenait plusieurs points. Devant la densité de l'actualité, un large tour de table a permis de dresser une synthèse de la situation de l'informatique à la DGFIP. A ce titre, ce compte-rendu adopte une approche thématique.